



Déclaration générale de conformité UE

Vestiaires et armoires à casiers

L'objectif du marché intérieur européen est de garantir la libre circulation des biens et des services. Pour certains produits, les directives et règlements de l'Union européenne (UE) fixent des exigences fondamentales en matière de sécurité, de santé, d'impact environnemental et d'efficacité énergétique, dont le respect doit être attesté par le marquage CE.

Pour nos vestiaires et armoires à casiers, un marquage CE n'est indiqué que s'ils sont équipés de composants électriques qui, eux, ne sont pas prévus pour ce cas d'application. Il est interdit d'apposer le marquage CE sur des produits pour lesquels il n'est pas obligatoire.

Nous déclarons par la présente, sous notre seule responsabilité, que les produits énumérés ci-dessous sont conformes aux directives et normes européennes mentionnées.

Désignation du produit (numéros d'article)	Directives / Normes
Classic (80...)	DIN 4547-1:2012-04
Evolò (48... / 49...)	DIN 4547-2:2012-04
Cambio (45...)	AfPS GS 2019:01 PAK
Prefino (46...)	

Désignation du produit (numéros d'article)	Directives / Normes
Basis PLUS (088...)	DIN 4547-1:2012-04
Classic PLUS (080...)	DIN 4547-2:2012-04
Evolò PLUS (049...)	AfPS GS 2019:01 PAK
	NF D 65-760-1
	NF D 65-760-2
	NF D 65-760-3

Nos vestiaires et armoires à casiers avec éléments électriques répondent sans exception aux exigences de l'UE en matière de sécurité électrique. Toutes les armoires qui ne disposent pas d'un marquage CE séparé sont conformes aux directives suivantes :

- **Supplementary Guidance on LVD/EMCD/RED**
- **2011/65/EG RoHS 2**
- **1907/2006 REACH-VO**

Breidenbach, le 08/11/2023


Andreas Gutermuth

Responsable du développement